

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU

Liquide de Refroidissement Antigel

Code du produit 889279

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: 16PY-JNK4-C302-RSVY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Refroidissant et antigel.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

: +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec Téléphone

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

SDS@valvolineglobal.com

Société

Téléphone

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit.

#### **Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: éthanediol

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
éthanediol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28- xxxx	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 30 - < 50
sebacate de disodium	17265-14-4 241-300-3	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : Nocif en cas d'ingestion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

# 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base		
éthanediol	107-21-1	VME	10 ppm 26 mg/m3	CH SUVA		
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.					
		VLE	20 ppm 52 mg/m3	CH SUVA		
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.					
		TWA	20 ppm	2000/39/EC		



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

		52 mg/m3			
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
	STEL	40 ppm 104 mg/m3	2000/39/EC		
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				

# 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Protection des mains

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide Couleur : vert

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

env. -42 °C

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

108 °C

Inflammabilité :

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

/ Limite d inilammat

Donnée non disponible

inférieure



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

Point d'éclair : > 250 °C

Température de : Donnée non disponible

décomposition

pH : env. 8,3

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dans toutes les proportions Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,075 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

# 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aldéhydes

Métaux alcalins

Métaux alcalino-terreux

Acides forts alcalis forts Des bases fortes Oxydants forts Composés du soufre

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.001 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

# éthanediol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Humaine): évalué 1,56 g/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 10,9 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 9.530 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Rat): 5.010 mg/kg

Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Rat): 3.260 mg/kg Voie d'application: Intraveineux

#### sebacate de disodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

# **Composants:**

#### éthanediol:

Espèce

Résultat Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

### éthanediol:

Résultat Légère irritation passagère

### sebacate de disodium:

Résultat Irritation modérée des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

# **Composants:**

#### éthanediol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

# **Composants:**

#### éthanediol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

#### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Composants:**

#### éthanediol:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

# 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

**Composants:** 

éthanediol:

Ingestion : Organes cibles: Reins

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

# **Composants:**

#### éthanediol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 27.540 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.050

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6.500



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

algues/plantes aquatiques - 13.000 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 7 Jrs

Toxicité pour les poissons

NOEC: 32.000 mg/l (Toxicité chronique) Durée d'exposition: 7 ir

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 24.000 mg/l Durée d'exposition: 7 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

# 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### éthanediol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 10 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

# Composants:

#### éthanediol:

Bioaccumulation Espèce: Crayfish (Procambarus)

> Durée d'exposition: 61 jr Concentration: 1000 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,27

Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-: log Pow: -1,36

octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre

l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 16 01 14, antigels contenant des substances dangereuses

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA\_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 200.000 kg

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

# Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

#### **Inventaires**

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H319 : Provogue une sévère irritation des yeux.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

## Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë Eye Irrit. : Irritation oculaire

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à

l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines: (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation. l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Informations internes: 000000275929

Classification du mélange: Procédure de classification:

Acute Tox. 4 H302 Méthode de calcul STOT RE 2 H373 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ HT-12 ANTIFREEZE COOLANT GREEN RTU Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 3.0 Date de révision: 09.04.2024 Date d'impression: 06/08/2025

désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR